

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

ABONNEMENT :

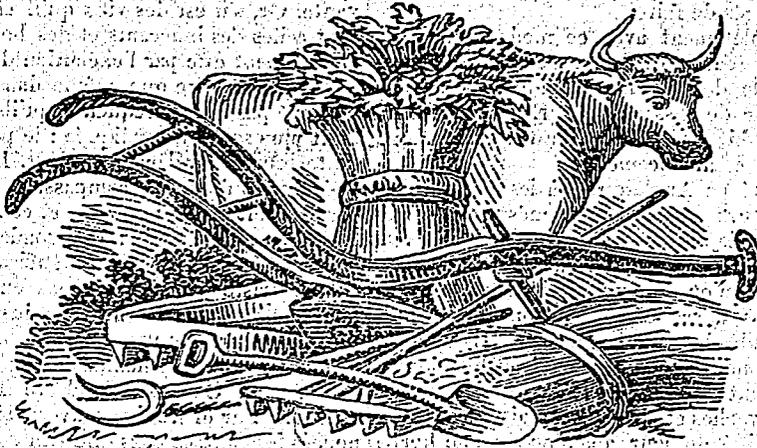
\$100, payée invariablement d'avance.

L'abonnement date du 1^{er} avril, 1^{er} juillet, 1^{er} octobre, ou 1^{er} janvier.

On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Tout avis de cessation d'abonnement devra être donné à ce bureau, par écrit, un mois d'avance.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.



ANNONCES :

1^{re} insertion, 3 cts. la ligne
2^e etc. 2 cts.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser spécialement aux Cultivateurs, trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité

Firmin H. Proulx, Editeur-Propriétaire, à qui toutes lettres, réclamations, envois, etc., doivent être adressés fraho

CAUSERIE AGRICOLE

Utilisation des prairies naturelles

DES PATURAGES

(Suite.)

Divers modes de pâturage.—Nous pouvons faire consommer l'herbe par les animaux de quatre manières différentes : par le pâturage libre, le pâturage avec entraves, le pâturage en petits enclos et le pâturage au piquet.

Le pâturage en liberté est le plus généralement, nous pourrions dire le seul employé. Dans le cours de nos causeries précédentes nous avons fait connaître les reproches que l'on adressait au pâturage en général, mais ces reproches ne s'adressent presque exclusivement qu'au premier mode en particulier ; lui seul permet aux animaux de piétiner et de détériorer l'herbe ; les autres ne sont employés que dans l'intention expresse de parer à cet inconvénient.

Le piétinement que les animaux font subir aux pâturages n'est pas le même partout : il est d'autant plus considérable que l'herbe est plus longue et plus forte et tous les animaux ne sont pas également d'humeur vagabonde. Les poulains d'un an à deux ans sont inclinés à parcourir le pâturage dans tous les sens et à consommer plus d'herbe par les pieds que par la bouche. Aussi devra-t-on les gêner plus que tous les autres animaux ; les juments poulinières avec leurs élèves viennent ensuite, elles ne possèdent pas les défauts des premiers au même degré parce qu'elles sont arrêtées par leurs poulains, puis viennent les vaches laitières, et enfin les bœufs à l'engrais ; ces derniers surtout, lorsqu'ils sont dans un état de graisse assez avancée, sont peu marcheurs, ils broutent l'herbe dans un petit rayon autour d'eux et se couchent ensuite pour ruiner à leur aise.

C'est surtout au printemps dans les premiers jours du pâturage que la détérioration de l'herbe par les pieds des animaux est considérable ; c'est le changement d'état qui en est la principale cause.

Quant aux moutons, comme ils n'ont ordinairement à leur disposition que les pâturages les plus pauvres, ils ne peuvent être dans le cas de perdre autant d'herbe que le gros bétail, et souvent l'effet du piétinement est presque nul. Aussi, à part le cas où ils franchissent trop aisément les clôtures, n'éprouvent-ils jamais le besoin de les gêner. C'est donc plus spécialement pour le pâturage des gros animaux que s'adresseront les conseils suivants :

Pâturage avec entraves.—Nous ne dirons rien des diverses entraves employées pour gêner les animaux au pacage, elles sont beaucoup trop connues. Mais nous ne pouvons passer sous silence les inconvénients qu'entraîne cette manière d'agir.

Les sabots, enclopes, carcans, chaînes, cordes et toutes les autres entraves gênent considérablement les animaux et même plus qu'il ne faut, à un tel point que dans le commencement, elles les empêchent de se nourrir d'une manière suffisante et nuisent à leur développement ; de plus, elles n'empêchent pas complètement la circulation des animaux et la perte d'une quantité encore abondante d'herbe. Cependant nous devons avouer que les animaux s'y accoutument au bout d'un certain temps et que le piétinement devient moindre que par le pâturage libre. Mais économiquement parlant, la pâture avec entraves n'est pas avantageuse : les animaux perdent assez fréquemment leurs liens et ils exigent une surveillance continuelle. De sorte qu'il est bien rare qu'on entrave ainsi tous les animaux d'une ferme. On ne l'applique qu'aux plus vicieux et aux plus vagabonds, et les autres restent libres de parcourir le pâturage dans tous les sens.

Pâturage par enclos.—Dans toute sa simplicité cette méthode consiste à établir de petits enclos temporaires dans les grands enclos, au moyen de clôtures solides, mais mobiles que l'on peut déplacer à volonté. On pourrait atteindre ce but avec les clôtures sur patins. La forme ordinaire de nos champs facilite admirablement ce mode de pâturage ; car avec deux arpent de clôtures mobiles on retient les animaux sur l'étendue la plus restreinte que l'on voudra et on pourra leur livrer successivement toutes les parties du champ.

Les principaux avantages que l'on retire du pâturage par enclos sont : de fournir aux animaux une herbe toujours fraîche, d'annuler leur piétinement et de pouvoir nourrir un bétail plus nombreux sur le même espace. Si nous examinons sans partialité ces avantages, nous nous apercevons qu'ils sont assez importants pour payer amplement les quelques pagées de clôture que nous sommes obligés de faire.

Mais pour réussir complètement avec ce mode il faut que les animaux possèdent le sentiment du respect de la clôture, c'est-à-dire que la vue seule des perches et piquets soit suffisante pour leur ôter le désir de passer outre. Et ce respect ils ne l'acquiescent que par l'habitude et encore faut-il exercer une active surveillance dans les commencements.

Ce mode est très-employé en Angleterre où les cultivateurs s'en trouvent très-bien. Leurs enclos sont formés par des clôtures très-légères au moyen de piquets reliés par des fils de fer.

La grandeur des enclos dépend de la richesse du pâturage et du nombre des animaux qu'on doit y nourrir. Plus le pâturage est riche, plus l'enclos devra être petit afin que les animaux consomment toute l'herbe sans la piétiner. Ils doivent être assez étendus pour les nourrir pendant environ huit jours.

Ce mode de pâturage peut être appliqué non-seulement au gros bétail tels que bœufs, vaches et chevaux ; mais encore aux moutons lorsqu'on est obligé de leur abandonner une herbe haute et fournie.

Lorsque le bétail a ainsi parcouru enclos par enclos toute l'étendue du pâturage, on le ramène à l'endroit où il a commencé à raser l'herbe ; car alors celle-ci est assez repoussée pour être broutée facilement.

Toute surface rasée est couverte en grande partie de déjections et contient quelques herbes dures que les animaux ont refusé. On étend ou on recueille ces déjections et on fauche les refus.

Pâturage au piquet.— Cette méthode consiste à attacher l'animal, au moyen d'une corde plus ou moins longue, à un piquet que l'on peut déplacer à volonté.

Ce mode possède les mêmes avantages que le précédent, il est même plus économique ; mais d'un autre côté il exige une grande surveillance surtout lorsque le bétail n'y est pas habitué.

REVUE DE LA SEMAINE

Le fameux procès de Whelan s'est terminé le 11 courant, et le jury a rendu un verdict de culpabilité. Whelan a néanmoins protesté de son innocence, de son estime et de son affection pour feu l'honorable McGee ; il a pris le ciel à témoin qu'il disait vrai. Il a aussi prétendu que les témoignages avaient été malicieusement arrangés par la Couronne, et que si justice ne lui était pas rendue, c'était parce qu'il était irlandais et catholique. Le juge Richards, après avoir fait voir que le procès a été conduit avec une parfaite équité et que chaque individu, quelles que soient sa nationalité et sa religion, est jugé d'après la loi, qui ne fait pas acception de personne, a enfin prononcé la sentence que voici :

« La sentence de cette Cour, c'est que vous, Patrick James Whelan, trouvé coupable du meurtre de Thomas d'Arcy McGee, soyez transporté au lieu d'où vous venez, et que jeudi, le dixième jour de décembre prochain, entre neuf heures du matin et quatre de l'après-midi, vous soyez conduit au lieu de l'exécution, et que là, vous soyez pendu par le cou jusqu'à ce mort s'en suive, et que Dieu vous fasse miséricorde. »

Whelan parut très-ému lorsqu'il entendit cette sentence, puis il dit au juge : « Vous m'avez appelé coupable, mais cela ne me rend pas coupable. »

Il n'y a pas à le dissimuler, on éprouve toujours de pénibles

impressions en attendant prononcer une sentence de mort, mais, quoiqu'on éprouve, il est absolument nécessaire que cette sentence soit portée contre les grands criminels. La peine de mort est la seule sanction efficace de la loi qui défend d'attenter aux jours de son semblable, et partout où nous voyons cette peine abolie, partout les meurtres se multiplient d'une manière effrayante. Or, s'il est des vies qu'il est nécessaire de protéger, ce sont celles des innocents et des honnêtes gens : elles ne le sont efficacement que par l'exécution des meurtriers. Nous ne craignons pas de dire que, même dans notre pays, les meurtres ne seraient pas aussi fréquents qu'ils le sont, si la peine de mort était plus souvent appliquée : le pénitencier n'inspire pas assez de terreur généralement parlant. Le sort du malheureux qu'on exécute est digne de compassion, sans doute, mais cette compassion doit être raisonnable et contenue dans de justes limites. Le juge accorde toujours au condamné, pour qu'il se prépare à mourir, un laps de temps suffisant ; celui, au contraire, qui fut sa triste victime n'a pas eu le plus souvent une minute pour penser à son éternité. La justice ne le frappe donc pas en toute rigueur, elle use encore de miséricorde envers lui.

Les travaux du chemin de fer intercolonial doivent bientôt commencer. C'est M. Sandford Flemming qui est l'ingénieur en chef. Par ordre du gouvernement, il avertit par des annonces les contracteurs que des soumissions seront demandées pour la construction du chemin, entre la Rivière-du-Loup et Rimouski, Truro et Amherst, Dalhousie et Bathurst. L'ouvrage sera divisé en parts de quinze ou vingt-cinq milles.

Nous avons eu la douleur d'apprendre la mort à Rome d'un de nos zélés, Arthur d'Estimauville de Beauvouchel, de la paroisse de St. Thomas. C'est le second des zouaves canadiens que Dieu appelle à lui. Il a succombé victime des fièvres romaines. Sa mort a été des plus édifiantes ; le prêtre, qui l'a assisté à ses derniers moments, rend de lui ce témoignage : qu'il est mort comme un saint. Pouvait-il en être autrement, quand ce jeune héros de vingt ans a dit adieu à ses parents, à ses amis, à son pays afin d'obtenir l'honneur de verser son sang pour la défense des droits de l'Eglise !

Un tremblement de terre des plus terribles et des plus désastreux a dévasté le 13 du mois dernier le sud du continent américain. Voici un extrait de ce qu'on écrit de Panama, en date du 6 septembre, au sujet de cet effrayant cataclysme :

« Le littoral occidental de l'Amérique du Sud vient d'être bouleversé par le plus terrible tremblement de terre qui ait jamais convulsionné ce continent depuis les temps historiques. Depuis Quito au nord, c'est-à-dire depuis la ligne équatoriale jusqu'aux îles Chiloe au sud, sur un espace de deux mille milles, ou environ sept cents lieues marines, des oscillations qui, sur certains points, ont duré plusieurs heures presque sans interruption, ont ébranlé le sol, soulevé la mer, et semé la ruine et la consternation. Vingt villes importantes et des villages innombrables ne sont plus que des monceaux de ruines. Des populations entières, dont le chiffre est évalué à 30,000 âmes, ont péri. Trois cent mille personnes sont sans asile, la plupart en proie à la famine. Toute l'Amérique du Nord est en deuil. Il faudra un siècle pour réparer tant de désastres. »

On frémit à la pensée de si épouvantables bouleversements. Que sont-ils cependant comparés au bouleversement qui règne aujourd'hui dans les idées ? Le monde moral marche à la ruine, et c'est pour l'en avertir que Dieu frappe de ces grands coups, qui ne sont que l'image des maux qui règnent dans l'héritage donné à son divin Fils.

On parle toujours de la guerre comme devant prochainement éclater en Europe. Vu les préparatifs qui se font, on pense qu'il n'est pas improbable que la France et la Prusse en viennent bientôt aux mains.

Taxe sur le tabac canadien

Voici l'analyse que donne l'Union des Cantons de l'Est de la clause de la loi qui a rapport au tabac canadien :

" Par cette clause de la loi, il est défendu aux cultivateurs de vendre, et à toute personne autres que les manufacturiers et les commerçants licenciés, d'acheter le tabac canadien brut en feuilles, soit en rôle ou en torquettes. Il en est pareillement du tabac importé. Lorsque le cultivateur aura récolté telle quantité de tabac, il pourra le garder en sa possession aussi longtemps qu'il le jugera convenable et avantageux ; mais du moment qu'il voudra s'en dessaisir, il ne pourra le faire autrement qu'en le transportant directement dans une manufacture licenciée où il sera inscrit sur le livre à cette fin par le manufacturier, ou en le vendant au marchand de la ville ou de la campagne qui aura obtenu un licence pour acheter et vendre le tabac. Autrement, ce dernier ne peut sortir des mains du cultivateur que pour être mis entrepôt à aucun des ports d'entrée mentionnés dans l'acte en question.

" Le droit sur le tabac canadien est de 5 centins par livre, soit en feuille, en rôle ou en torquette, celui sur le tabac importé est de 10 centins. Ce droit doit être payé avant que la vente ait lieu, au percepteur du revenu, ou à tout officier de douane ou de l'exécise.

" Les licences dont doivent se munir les commerçants de tabac, peuvent être obtenues des mêmes officiers sans avoir rien à payer. Ces permis sont donnés gratis à ceux qui les demandent. Il est important aussi pour nos commerçants de se conformer immédiatement à cette réquisition de la loi ; car toute contravention à cet égard est punie par la confiscation du tabac au profit de la Couronne.

" Il n'est plus permis, comme sous l'ancienne loi, à qui veut, d'acheter son approvisionnement de tabac canadien directement du cultivateur qui l'aura récolté, et ce dernier n'a pas le droit non plus de lui vendre. Il faut que le tabac aille faire un tour chez le marchand licencié après avoir payé le droit de 5 centins, avant que le consommateur puisse s'en approvisionner, et encore lui est-il interdit d'en avoir en sa possession plus que dix livres à la fois."

L'Exposition Provinciale

I

Tous ceux qui ont été à l'Exposition provinciale qui vient de se tenir à Montréal ont dû remporter de leur visite de bien agréables impressions. En voyant ces centaines de têtes de bétail, ces belles collections d'instruments aratoires perfectionnés, et tout ce que l'outillage agricole peut offrir de plus parfait, on regrette que la grande et riche cité de Montréal n'ait pas encore pris les mesures nécessaires pour abriter convenablement toutes ces richesses de l'industrie agricole. Il faudrait des constructions permanentes, au lieu de ces abris en bois brut, élevés à la hâte et à grands frais cependant la veille de l'Exposition, pour être enlevés le lendemain. Espérons que le vœu de l'Association agricole hautement manifesté sur le champ même du concours, aura son accomplissement à la prochaine exposition, dans deux ans.

L'Exposition a été ouverte par Son Excellence Sir Fortunat Belleau, notre bien-aimé Lieutenant-Gouverneur. Ce doit être un juste sujet d'orgueil pour tous les amis de la cause agricole, de voir le plus haut dignitaire de l'Etat, s'associer d'une manière si éclatante aux triomphes du rude labeur de l'exploitant du sol et de l'industriel patient, qui viennent à exposer aux yeux du public le résultat de leurs travaux. C'est pour l'agriculture une nouvelle manière de s'affirmer aux

yeux des populations toujours trop peu soucieuses des riches trésors enfouis dans le sol.

Cette exposition a été brillante. Elle ne représentait pourtant à bien dire que le district de Montréal. Celui de Québec n'y avait envoyé que très-peu de chose. Les cantons de l'Est, à part M. Cochrane et une couple d'autres, y étaient assez pauvrement représentés aussi. La province d'Ontario n'a rien envoyé non plus, ni encore moins les provinces maritimes. Les Etats-Unis étaient absents aussi.

On a remarqué moins d'exposants de bétail que dans le dernier concours provincial de 1865. Il y a eu à peine deux mille entrées avec celles du Palais de cristal. Mais en revanche les instruments étaient en plus grand nombre que l'on n'ait jamais vu dans aucun concours. Il y avait plusieurs moissonneuses qui auraient pu concourir avec avantage avec celles que nous avons vues au concours de Vincennes, en France, l'année dernière.

En fait d'instruments et d'outils pour l'agriculture, la collection de M. W. Evans, de Montréal, était la mieux choisie et la plus complète. M. Evans mérite d'être encouragé de tous ceux qui ont à cœur de se procurer ce qu'il y a de mieux en fait d'instruments pour tous les travaux de l'agriculture.

Si le bétail exposé au concours provincial de cette année était moins nombreux, on peut dire qu'il valait davantage sous le rapport du choix. L'importation des animaux de races choisies a pris une grande extension depuis trois ans. M. Cochrane, riche négociant de Montréal et propriétaire à Compton, a exposé la plus belle et la plus nombreuse collection d'animaux de races anglaises que l'on n'ait vue en Canada. Il a laissé loin derrière lui tous les importateurs du bétail. Ses Suffolk, ses Durham, ses Hereford, ses bœufs de travail, ses bœufs de boucherie, ses Berkshire, ses Leicester, ses Cheviot et ses South-Down, au nombre de plus de 50 têtes de bétail, ont remporté presque tous les premiers prix. La superbe taure de millo guinée était restée à Compton. M. Cochrane a bien mérité de la cause agricole. Tous ceux qui ont à cœur l'amélioration de notre bétail devront lui être reconnaissants. Si tous les riches propriétaires appliquaient leur superflu à l'amélioration du sol ou du bétail comme M. Cochrane, le Canada serait bientôt un pays prospère, puisque son sol renferme des trésors inépuisables qui n'attendent qu'une exploitation judicieuse.

Faut-il voir dans l'absence de plusieurs éleveurs remarquables du Haut-Canada, ou même des Cantons de l'Est et du district de Montréal, une coupable indifférence ? Non. Le grand bruit fait à l'occasion de la belle importation de M. Cochrane peut en être la cause. Tous les exposants de bétail savaient à l'avance que tous ses animaux arrivaient ici avec la prétention de prendre tous les prix. Prétention bien légitime du reste, puisqu'ils sortent tous des meilleurs troupeaux de l'Angleterre et de l'Ecosse. Il est permis de croire qu'à la vue de pareils concurrents, nos éleveurs ont préféré rester chez eux, croyant sans doute qu'il vaut mieux être le premier dans son village que le second à Rome. Ils ont eu tort sans doute. Plusieurs auraient pu contester chaudement la victoire au riche importateur écossais. Nous connaissons un éleveur tout près d'ici, qui très-certainement aurait pu faire passer un mauvais quart-d'heure à ses jeunes berkshires et à ses ayrshires de tous les âges, depuis cinq mois jusqu'à cinq ans.

Une chose nous a frappé, comme elle en a frappé bien d'autres. Tous les animaux destinés à la reproduction étaient trop gras. On aurait dit d'un concours d'animaux de boucherie. Chez le porc, cet état de graisse est tel que l'animal devient impropre à son service. A quoi sert à un étalon ou à une jument poulinière une enveloppe de graisse qui empêche de

lui trouver les côtes ? Cependant tous les reproducteurs primés étaient dans cet état. Que veut-on dire, par là, aux cultivateurs pratiques ? Nous en avons entendu plusieurs se récrier. L'effet moral de tels exemples est de nature à les décourager et à les éloigner des concours. Avant tout, il faut se mettre dans le vrai. Tout progrès qui a pour point de départ une idée fautive, ne dure pas longtemps. Les réglemens des futurs concours devraient prévenir de tels abus.

Le temps et l'espace nous manquent pour en dire davantage aujourd'hui. Nous continuerons dans le prochain numéro.

(A continuer.)

Achat d'animaux importés pour la Ferme du Collège de Ste. Anne

Un des avantages des grands concours de bétail est d'offrir un marché pour la vente des animaux de choix.

A notre connaissance, plusieurs achats importants ont été faits, entre autres :

La Société d'agriculture de Témiscouata, par l'entremise de son zélé secrétaire, M. le Notaire Ls. N. Gauvreau, a acheté de superbes moutons. M. Eugène Casgrain, arpenteur, de l'Islet, s'est procuré un bélier d'une grande valeur. L'Hon. Luc Letellier a fait l'acquisition d'un beau cochon berkshire et d'un chien berger. Ce serait un grand service rendu à l'agriculture que de procurer des chiens capables de garder les troupeaux, au lieu de les dévorer comme il arrive souvent. Le chien berger est d'un caractère doux. Il est toujours vigilant et très facile à dresser. La chose vaut la peine d'être essayée.

La Ferme du Collège de Ste. Anne n'a pas manqué de profiter d'une si belle occasion. Elle a fait acheter : 1o. un veau de cinq mois, de race ayrshire pure, importé d'Ecosse il y a deux mois, par M. John L. Gibb de Québec ; 2o. trois petits cochons berkshire, importés par M. Cochrane ; 3o. un chien berger.

Il y avait au Palais de cristal une collection de produits des champs. Le directeur de la Ferme du Collège a saisi une si belle occasion pour faire un choix des meilleures variétés de blé, d'orge, d'avoine, de blé-d'inde et de patates. On en fera l'essai l'été prochain. Tous les échantillons choisis ont eu les premiers prix. C'est une bonne recommandation. Une partie de ces échantillons sera conservée dans le musée de l'Ecole d'agriculture, pour servir de terme de comparaison comme sujets d'étude.

En voici les noms avec le lieu de provenance, pour servir à ceux qui voudraient avoir les mêmes grains :

BLÉ blanc d'automne, T. Irvine, Montréal—Blé rouge d'automne, F. Perreault, l'Assomption—Blé blanc du printemps, J. W. Browning, Beauharnois—Blé rouge du printemps, Ls. Laramée, St. Hubert.

ORGE à deux rangs, T. Irvine, Montréal—Orge à six rangs, J. W. Browning, Beauharnois.

AVOINE blanche, J. Morin, Petit Brûlé—Avoine blanche, T. Irvine, Montréal.

POIS des champs, B. Boyer, St. Laurent, Montréal.

BLÉ-D'INDE blanc, Olivier Desforges, St. Laurent, Montréal—Blé-d'inde jaune, T. Beaubien, St. Laurent, Montréal.

SEIGLE d'automne, S. T. Throop, St. Armand.

GRAINE DE LIN, P. R. Desjardins, Ste. Rose.

FÈVES à cheval, Wm. Boa, St. Laurent, Montréal.

PATATES : Garnet Chili, D. Ryan, Petite Côte, Montréal

—Blanches, F. Scallion, Québec—Bleues, T. Irvine, Montréal

—Six variétés : Cups, Noires, Hâtives, Sans-nom, Ashléif, Marbre-noire, de G. West, Ste. Foye—Trois variétés :

Rouges, Blanches, Goderich hâtive, de J. Snowdon, Côte St. Luc.

Ecole d'agriculture de l'Assomption

Nous venons de lire dans le *Nouveau Monde* un excellent article sur cette école, reproduit de la *Gazette de Joliette*. Nous nous hâtons de le reproduire à notre tour. Cette institution comme celle de Ste. Anne a besoin de se faire connaître pour attirer à elle de nombreux essais de jeunes gens instruits, capables d'élever la profession d'agriculture au niveau des autres professions. L'école de l'Assomption par sa position seule ne peut manquer de faire un très-grand bien. Elle n'est encore qu'à son début, mais elle donne de bien légitimes espérances pour l'avenir. Elle doit donc compter sur les sympathies, l'influence et l'encouragement de tous ceux qui peuvent faire quelque chose pour le progrès de l'agriculture. Nous nous associons de grand cœur à tout ce que dit la *Gazette de Joliette* sur la nécessité de peupler nos écoles d'agriculture de bons sujets.

" Une branche d'instruction, dit notre confrère, qui se rattache immédiatement à ce collège et qui est beaucoup moins connue, sinon tout à fait méconnue, est l'enseignement de l'agriculture théoriquement et pratiquement, que l'on y donne depuis un an.

" Nous avons déjà parlé de cette institution ; les journaux de Montréal en ont fait les éloges les plus flatteurs et les mieux mérités ; cependant nous avons peine à le dire, l'existence de l'Ecole d'agriculture de l'Assomption, est presque ignorée dans nos campagnes.

" L'apathie la plus grande règne au sein des populations rurales à l'égard des connaissances en agriculture. On les méconnaît ; bien plus on s'en moque pour suivre la routine, qui mène à l'appauvrissement du sol et qui répand la misère et le découragement parmi les cultivateurs.

" Nous désirerions que notre voix fût entendue d'un grand nombre et qu'elle eût un retentissement profond dans l'esprit des habitants de la campagne. Nous leurs dirons de ne pas méconnaître les bienfaits de la science agricole ; de profiter de l'avantage qu'offre l'Ecole d'agriculture de l'Assomption ; d'envoyer leurs enfants y puiser des connaissances en agriculture, qui rapporteront de grands fruits, et qui les indemniseront bientôt des légères dépenses qu'ils auront faites à cette fin. Au reste, qu'on le remarque, on n'apprend pas seulement dans cette institution à tenir les mancherons de la charrue, ou à planter de la graine de carottes ou de betteraves ; on y enseigne aussi la grammaire, le calcul, la tenue des livres simple. Plus que cela, les élèves suivent un cours de *droit rural* où toutes les connaissances les plus utiles, et nous dirions presque indispensables à tout homme, sont enseignées aux élèves. Le professeur s'applique surtout, après avoir développé les principes généraux du droit, à inculquer dans l'esprit de ses élèves les connaissances les plus en rapport avec les devoirs des cultivateurs en vertu des lois statutaires.

" Les travaux et les études se font sous la surveillance d'un prêtre.

" Le collège possède une belle ferme de près de 200 arpents en superficie, agréablement située sur la rivière l'Assomption qui l'entoure presque de toutes parts.

" Les travaux de la ferme sont dirigés avec beaucoup de soin et d'après les meilleurs systèmes appropriés au climat et à la nature du terrain. On y possède un grand nombre d'instruments aratoires perfectionnés dont les élèves se servent et apprécient ainsi toute leur utilité.

" Les cultivateurs doivent se persuader qu'il y a assez de bons notaires, de bons médecins et de bons avocats ; et qu'il y en a beaucoup trop qui ne savent rien et qui font la honte et le déshonneur de leur profession respectives. Que l'on se convainque qu'un jeune homme qui n'a guère d'aptitude pour les

hautes sciences, peut retirer beaucoup d'avantages de l'étude de l'agriculture et se rendre ainsi utile à ses concitoyens, en leur enseignant par son exemple la bonne culture, et la manière d'exploiter une ferme qu'il aura apprise à l'école d'agriculture.

Petite chronique agricole

Le mauvais temps persévère. Les pluies sont devenues très fréquentes. Nos cultivateurs se sentent éprouvés, et dans plusieurs localités les grains ont été exposés à la germination après leur coupe. Il a fallu tourner et retourner les javelles pour faciliter l'évaporation à la réapparition du soleil. Et malgré tous ces travaux de surcroît, il y aura encore du grain enlevé du champ dans un état plus ou moins triste. Aussi il faut avouer que parmi les cultivateurs un bon nombre se trouvent être victimes de leur entêtement. Ils s'obstinent à suivre la routine de préférence aux meilleurs conseils qu'on puisse leur donner, et cela non pour diminuer leurs travaux, car le plus souvent ils les doublent et les triplent; mais par pure habitude, et sans aucun bon résultat. Si encore l'épreuve pouvait les instruire, mais non, il est reconnu qu'il n'y a pas d'aveugle pire que celui qui ne veut pas voir, ni de sourd pire que celui qui ne veut pas entendre. Disons cependant pour être juste que tous ne méritent pas ce reproche, nous en connaissons qui améliorent avec succès leur culture.

A l'époque où nous sommes il reste encore une bonne quantité de foin à récolter. Ce retard ne lui a pas été nuisible, bien au contraire, car grâce aux dernières pluies du mois d'août, il a pu réparer en partie les dommages causés par la sécheresse. Maintenant pour le recueillir il faudrait quelques journées de beau temps.

La température désagréable que nous avons depuis quelques semaines n'est que la conséquence de la forte et longue sécheresse de l'été dernier, et il est à présumer que le mois d'octobre ressemblera à celui de septembre. La récolte terminée on pourra se livrer plus aisément aux labours d'automne.

En l'année 1868 le climat de l'ancien continent a été presque en tout ressemblant au nôtre. Une revue des récoltes de l'Angleterre pour l'année courante nous a permis de constater cette ressemblance. Là, la moisson a été prématurée, les pâturages desséchés, l'eau et les fourrages verts pour le bétail bien rare. Ainsi l'avoine, l'orge et les pois ont été coupés au mois de juin; le blé dans la première semaine de juillet, et le grain s'est vendu sur plusieurs marchés dans la troisième semaine du même mois; les deux tiers de la récolte de blé de tout le pays étaient rentrés le premier août. Ce sont là des faits inusités qui ne s'observent guère plus d'une fois par siècle. En se reportant aux années analogues, 1801, 1818, 1822, 1826, 1844, 1852 et 1864, on ne constate pas, même en 1822 et 1826, les deux années les plus avancées, qu'une aussi forte proportion de récolte ait été rentrée à la fin de juillet.

Le blé a partout réussi. Quant aux autres grains, les nouvelles que l'on en reçoit ne sont pas aussi satisfaisantes. L'avoine a été très éprouvée. Les belles récoltes sont exceptionnelles. Les pois ont été très irréguliers: les pommes de terre ont souffert du manque d'eau pour le développement des tubercules, mais sont de qualité supérieure. Les turneps (navets) ont complètement manqué. Les prés et pâturages ont terriblement souffert.

Il y a opposition frappante entre les années 1867 et 1868. L'an dernier il n'y eut pas d'été; cette année la chaleur des mois d'été a été presque sans égal. En 1867, le blé fut la seule récolte qui manqua parmi les céréales; en 1868, le blé est la seule récolte abondante. En 1867, il y a eu abondance de fourrage; en 1868, grande disette.

FUILLÉTON

LE CAPITAINE AUX MAINS ROUGES

XVII

Le Sauveteur.

(Suite.)

Il poussa une exclamation énergique, et, bondissant hors de sa cabane, s'élança sur le chemin.

« Au plus pressé d'abord ! » dit-il.
Quand il se trouva en face de la masure à laquelle l'enfant venait de mettre le feu, l'homme qui semblait s'être donné la tâche de sauver les créatures en péril, abattu d'un coup de la hache qu'il portait à sa ceinture la porte à demi consumée, et pénétra dans la salle basse, pleine de fumée, suffoquante, et dont les murs de pisé se crevaient sous l'action du feu.

La Hurotte était une femme de 70 ans, boiteuse, malingre, dont la seule fortune consistait dans la vache qu'on lui avait dérobée. En sentant peser sur elle une atmosphère étouffante, elle s'était levée; mais la terreur fit trembler ses jambes déjà si faibles; elle tenta de se cramponner à un mur et le trouva brûlant.

Sa pauvre tête tourna, et la Hurotte tomba à la renverse sur le sol.

Ce fut alors que l'homme de la cabane survint, l'enleva dans ses bras, et sans s'inquiéter de la chaumière qui flambait, courut avec son fardeau, et regagna sa propre demeure.

Il touchant au seuil, quand une main glacée s'appuya sur son épaule :

« L'heure est bonne aux corbeaux de la mer, dit une voix âpre; le navire à la côte demande du secours. . . Il ne faut pas que la baie des Trépassés compte cette nuit de nouvelles victimes. . . Fais ton œuvre, toi qui est fort, toi qui est doux, toi qui est malheureux ! Les amis du ciel te regardent. . . »

— Et cette femme, Marianic ? dit l'homme qui venait de reconnaître la mendicante.

— Sois tranquille, je veillerai sur elle. »

L'homme prêta l'oreille, puis se redressant :

« C'est un coup de canon ! murmura-t-il.

— Le navire demanda du secours dans son langage, » dit la pauvre femme de la grand'lande, qui venait de raviver la lueur de la résine et tentait de ranimer la Hurotte.

L'homme saisit à une sorte de ratelier un câble énorme qu'il suspendit à sa ceinture, choisit un fort crampon de fer, le fit glisser dans le double anneau auquel se liait le câble, assujettit sa ceinture de cuir, remplaça son chapeau par un mouchoir de toile à grands carreaux qu'il noua solidement derrière sa tête, s'assura que sa hache était bien aiguisée, ajouta un long poignard à son équipement, et, légèrement vêtu pour le temps qu'il faisait et la saison avancée, il descendit du côté de la grève, non point par la route, mais en se laissant glisser le long de ces sentiers à demi impraticables que l'on appelle *vallées* dans la Normandie. Tantôt il se cramponnait aux saillies des rochers et tantôt descendait d'une façon aérienne un escalier dont l'aspect seul donnait le vertige.

Arrivé sur la grève, il marcha si doucement que les rôdeurs ne purent distinguer le bruit de ses pas.

Ils étaient, d'ailleurs, fort attentifs à ce qui se passait au loin, et suivaient le drame de l'agonie du brik avec une curiosité farouche.

La petite vache, à demi enfoncée dans le sable, râlait de douleur.

L'homme se glissa derrière le groupe des épaveurs; puis, au moment où nul ne pouvait le voir, il se jeta brusquement à la mer, disparut, nagea entre deux eaux, reparut ensuite, et ne prit une allure ordinaire que quand il fut à l'abri des flibustiers de la grève.

Une faible lumière brillait à bord du brik.

De grands cris de détresse s'élevaient par intervalle; puis un silence se faisait, comme si les naufragés attendaient une réponse à leur appel.

Une voix fut entendue à bord, elle disait : Courage !

En même temps les matelots du brik distinguèrent la tête d'un nageur qui s'élevait au-dessus des vagues.

L'homme qui venait si intrépidement au secours des malheureux étendit un de ses bras en avant, continuant à nager de l'autre. Trouvant enfin le bord du navire, il y fixa son grappin, et se hissa sur le pont.

Alors il respira vigoureusement, secoua sa tête assourdie des clameurs de l'eau, et compta du regard les hommes fornant le reste de l'équipage.

— Avez-vous des armes ? leur demanda-t-il.

— Non ! dirent-ils ; elles sont dans la cale, et la cale est submergée.

— Alors, reprit l'homme, je passe devant... le câble est bon, soyez tranquilles !

Personne ne parlait, on écoutait, on obéissait.

Huit hommes se suspendirent au câble, et l'homme de la cabane nageait en tête du groupe, plongeant devant lui des regards inquiets.

La lumière de l'incendie venait de s'éteindre.

Les rôdeurs de la côte aperçurent l'équipage du brik luttant contre les vagues.

— Ils sont à nous ! dit Guémené à voix basse.

— Eteins les fagots ! ajouta l'Hercule en s'adressant à l'enfant.

La vache noire poussa un gémissement de joie et trempa à plusieurs reprises la tête dans les flots.

Les rôdeurs poussèrent alors un cri terrible, et au moment où les matelots prenaient terre sur la grève, ils s'élançèrent vers eux, les entourant d'un cercle menaçant, et brandissant leurs couteaux dont le sang était mal essuyé.

— Trahison ! s'écria l'équipage.

Mais l'homme de la cabane tendit son poignard à l'un des matelots, fit tourner sa hache au-dessus de sa tête, et d'un premier coup fendit le crâne de l'un des épaveurs.

Un hurlement de douleur retentit.

Le groupe des flibustiers enserra plus étroitement les neuf hommes dont sept étaient désarmés ; mais tandis qu'il blessait à la jambe gauche l'un des chercheurs d'épaves, le sauveteur relevait le couteau du mort et le tendait à un matelot du brik.

— Mort aux épaveurs, hurla l'équipage.

La mêlée fut affreuse ; au milieu de cette nuit sombre, près de ces rocs que la marée montante escaladait, eut lieu un de ces combats mêlés de sanglants épisodes, d'héroïques détails, de duels glorieux. Les épaveurs luttèrent à la fois pour défendre la proie convoitée, et pour éviter que leur défaite permit de reconnaître leurs visages.

L'homme de la côte s'attachait cependant à faire plutôt de graves blessures qu'à donner la mort. Il poursuivait une tâche sans se charger du rôle d'exécuteur. Déjà cinq épaveurs gisaient sur le sol, se tordant au sein des convulsions de l'agonie ; l'équipage, bien qu'affaibli par des privations de toutes sortes, et brisé par les fatigues de deux nuits de tempête, se battait désespérément et avec un rare bonheur. Un seul homme se trouvait hors de combat. Le second du brik, car le capitaine était mort, se servait de son poignard avec une habileté de Malais, et l'homme de la cabane faisait avec sa hache des défenses si habiles, des attaques si imprévues, de si furieux tournoisements, et des feintes si rapidement suivies de coups imprévus, que cette hache paraissait multiple.

Les épaveurs faiblissaient.

Cette nuit horrible allait finir.

La tempête lasse de ses fureurs s'apaisait d'elle-même.

Il fallait pour cette fois abandonner le butin nocturne, et regagner les cavernes de la côte.

Les épaveurs firent entendre un cri de ralliement, puis, ils s'enfuirent le long de la grève. Deux des plus agiles jetèrent chacun un blessé sur son épaule, les morts demeurèrent sur le sable qui lava leurs figures ensanglantées et noircies.

L'homme de la cabane ne jugea ni prudent ni nécessaire de poursuivre les épaveurs. Il s'estimait trop heureux de sa victoire, pour tenter Dieu ; il se contenta d'entendre de leur côté un bras menaçant :

— Lutte sans trêve, dit-il, lutte mortelle !

La marée montait. Les naufragés que le sentiment du danger

avait soutenu pendant le combat se trouvaient en ce moment doublement exténués de besoin et de fatigue. La rapidité du flux ne permettait pas de suivre la grève pour gagner le chemin et gravir la pente de la colline. Le sauveteur indiqua les vailleuses, soutenant les plus faibles, tendant la main à l'un, présentant à l'autre son épaule, s'arc-boutant pour soutenir le dernier, jusqu'à ce que les sept malheureux fussent arrivés au sommet de la falaise.

Alors le courageux sauveteur redescendit, souleva dans ses bras le matelot blessé, et recommença son ascension.

Quand il parvint à la porte de sa demeure, lui-même défaillait.

Une femme était debout sur le seuil.

Elle ouvrit la porte toute grande ; les naufragés entrèrent.

— Et la Hurotte ! demanda le sauveteur.

Marianic désigna la porte d'une petite chambre.

La table, sur laquelle s'étalait une nape de toile bise, était couverte de brocs remplis de cidre et de vin : un pain de vingt livres s'offrait à l'appétit des malheureux, à côté de larges tranches de porc et d'une moitié de fromage de gruyère.

Au moment de commencer le repas, le sauveteur fit gravement le signe de la croix, et les marins l'imitèrent.

Il fallait voir ensuite la voracité avec laquelle ils se jetèrent sur les aliments qu'on leur offrait. Le pain de vingt livres volait en miettes ; et les regards affamés fouillaient la huche, quand l'hôte dit d'une voix pleine de bonté, mais dans laquelle on sentait pourtant l'habitude du commandement :

— Assez pour un déjeuner, mes amis ! dormez maintenant, et plus sûrement que sur le tillac ; la mer est une marâtre qui se répent quelquefois de ses cruautés... elle poussera votre navire à la côte, et tout ne sera pas perdu ! Tenez, poursuivit-il en ouvrant une porte placée à gauche de la maison, vous allez vous reposer là mieux que dans des cabines...

La salle qui s'offrait aux regards des naufragés leur fit pousser un cri d'étonnement.

Les murailles chaudement lambrissées de chêne étaient garnies de souvenirs de voyages, d'instruments de marine, de cartes et d'armes accrochées avec un goût ingénieux. Des poteaux solides, auxquels on avait suspendu des hamaos transformaient en bizarre dortoir la moitié de cette vaste chambre. En face s'allongeait une table énorme ; des outils, des voiles en miniature, des coques lilliputiennes attendaient que l'ouvrier achevât de conffectionner de bricks et des frégates.

Le sauveteur désigna les hamacs au matelots, ferma la porte et rentra dans la première chambre.

Marianic balayait le plancher.

— Et vous, dit-elle, maître, ne vous reposez-vous point ?

— Tout à l'heure, répondit-il, songeons au plus pressé ; va chez les Malloin, le long de la côte, et dis à Rabet de se rendre auprès du monceau de cendres qui représente à cette heure la maison de la Hurotte. En deux journées on peut rebâtir le tout, si dix ouvriers s'en mêlent ; il s'agit de prendre de la pierre dans la grotte-aux-fades, de couper de la bruyère et du genêt dans la lande, d'abattre deux chênes dans le clos des Chênâtes, tu sais, la Marianic ?

— Vous aimiez tant leur ombre à ces grands arbres, maître !

Le sauveteur sourit tristement.

— Va, dit-il, quand il fera trop soleil et que je penserai à mes arbres, j'entrerai chez la Hurotte, je verrai qu'ils ont donnés de bonnes solives pour son toit, et je ne regretterai rien.

La vieille femme essuya une larme qui coulait sur sa joue ridée.

— Où est la justice ? dit-elle, Seigneur Jésus, où est la justice ?

— Là où nous attendent Anaik et Guilanek, répondit le sauveteur avec une sainte assurance.

La mendiant sortit sans parler, et la porte se referma sur elle.

Roscoff, car c'était lui, tomba sur un banc, étendit ses deux bras sur la table et posa son front lourd dans ses mains.

Il était bien changé, bien vieilli, le robuste quartier-maître de la Sainte-Anne, le hardi capitaine de la *Thémis*, le commandant du *Jupiter*.

(A continuer.)

Exposition des Sociétés d'agriculture de Comté.

—L'exposition agricole de la société d'agriculture du comté de Rimouski se tiendra à St. Germain de Rimouski, le 8 octobre prochain.

—L'exposition agricole de la société d'agriculture du comté de l'Islet se tiendra à St. Jean Port-Joli le 1er octobre prochain.

—L'exposition agricole de la société d'agriculture du comté de Témiscouata, aura lieu à St. Epiphane le 1er octobre prochain.

—L'exposition des produits et des animaux de la société agricole No. 1 du comté de Drummond, se tiendra à Drummondville, mardi, le 13 octobre prochain, sur le terrain de l'hôtel de ville.

RECETTES AGRICOLES

Maladies des chevaux

SIGNES DE LA CLAUDICATION PROVENANT DU BOULET.—Après le pied et l'épaule, l'attention se portera sur le boulet pour y découvrir les causes de la claudication appelée vulgairement *mémarchure* ou arthrite du boulet.

Cette affection se reconnaît à l'engorgement plus ou moins considérable de cette articulation, à la chaleur que la main y découvre, à la sensibilité que la moindre pression y provoque. D'un autre côté, en mouvement comme en repos, l'animal fléchit plus ou moins cette partie, dont l'extension n'est jamais complète.

Traitement de la claudication provenant du boulet.—On condamnera l'animal au repos, on lui fera prendre des bains de rivière pendant une heure ou deux, ou bien on plongera trois ou quatre fois par jour le pied malade dans un seau d'eau froide ou glacée.

Si la maladie est ancienne, le boulet engorgé, brûlant et douloureux sous la pression de la main, on devra appliquer d'abord quelques cataplasmes de farine de lin ou de seigle; et, lorsque leur action aura diminué l'engorgement et la chaleur, on entourera le boulet d'une bande de toile assez serrée, qu'on laisse jusqu'à ce que la boiterie commence à disparaître. La saignée est de rigueur pour une claudication invétérée.

La bande de toile serrée autour du boulet sera humectée trois fois par jour avec de l'eau-de-vie camphrée ou du vinaigre.

DE LA NERF-FERRUERE (tendon-fêru).—Des efforts, des chocs violents, comme encore l'atteinte du pied de derrière déterminent assez souvent une contusion très-douloureuse du tendon fléchisseur d'un ou des deux membres antérieurs du cheval et le font boiter.

Cet accident très fréquent, vulgairement nommé *nerf-ferrure* ou *tendon-fêru* guérit rarement sans laisser des traces qui déprécient considérablement le cheval.

Au début de la *nerf-ferrure*, il faut appliquer sans retard des compresses d'eau froide, de neige ou de glace en même

temps qu'on fera pratiquer une saignée à l'ars et une à la pince.

Aussitôt que les symptômes inflammatoires auront diminué, il sera nécessaire de faire des frictions sur la partie contuse du membre avec un liniment composé d'huile 2 onces, essence de térébenthine 1 once, et et ammoniacque liquide 1 once.

Il importe d'opérer une révulsion active et prolongée sur les parties voisines de la contusion, afin de guérir et d'enlever les traces que cette maladie laisse presque toujours après elle.

C'est pour atteindre ce résultat qu'on est quelquefois obligé de mettre le feu par approche, c'est-à-dire, sans toucher la peau avec le fer rougi à blanc.

Dr. DE SAIVE.

—Journal d'Agriculture Progressive.

ANNONCES.



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

AUX CONTRACTEURS

Le soussigné a reçu instruction du Gouvernement du Canada d'informer ceux qui ont intention de devenir Contracteurs que prochainement il sera demandé des soumissions pour l'exécution de certaines parties du Chemin de Fer Intercolonial entre la Rivière-du-Loup et Rimouski, dans la Province de Québec; entre Truro et Amherst, dans la Province de la Nouvelle-Ecosse; et entre Dalhousie et Bathurst, dans la Province du Nouveau-Brunswick.

On se propose de donner l'ouvrage en sections ou divisions, s'étendant de 15 à 35 milles selon la situation et les circonstances locales.

Les études se poursuivent maintenant, et sont en partie achevées, et l'objet de cet avis est de fournir à ceux qui ont intention de contracter une ample occasion d'examiner les lieux tout de suite.

On prépare maintenant les plans, profits, spécifications, et autres pièces requises pour l'information et direction des contracteurs, et lorsqu'ils seront prêts (dont avis suffisant sera donné) on pourra les voir au Bureau des Ingénieurs du Chemin, à Halifax, St. John, Dalhousie, Rimouski, Rivière-du-Loup et Ottawa.

SANDFORD FLEMING,

Ingénieur en Chef.

Bureau du Chemin de Fer Intercolonial, }
Ottawa, 12 septembre 1868. }

Pianos, Orgues et Harmoniums!

EN EXPOSITION ET EN VENTE

18 MAGNIFIQUES PIANOS,

Viennent d'être reçus de la Manufacture

DE

SCHIEDMAYER,

A STUTTGARD, ALLEMAGNE.

CETTE nouvelle importation comprend les instruments qui ont reçu les dernières améliorations; ils sont d'un fini qui défie toute comparaison. Le poli de ces instruments est admirable.

Le public est respectueusement invité à venir visiter ces Pianos.

Les ventes nombreuses et toujours croissantes faites par les soussignés depuis une quinzaine d'années, peuvent convaincre les plus sceptiques de la bonne qualité et de la vogue de ces instruments. On pourra voir une liste de plusieurs centaines d'acheteurs, et vérifier facilement les références.

Ces instruments sont fabriqués avec un bois si parfait et si bien préparé qu'ils bravent les rigueurs de notre climat, pour lequel du reste ils sont expressément faits.

AU CLERGÉ.

Nous désirons informer les Messieurs du Clergé, que nous avons constamment en magasin un assortiment considérable

D'HARMONIUMS ET MÉLODEONS
DES MÊMES CÉLÈBRES FACTEURS,

Harmonium-Piano. On peut jouer le piano et l'harmonium en même temps ou séparément sur le même clavier.

Harmoniuns à deux claviers, à percussion, ayant un jeu pour voie humaine.

ORGUE-HARMONIUM.

(Nouvelle Invention Brevetée.)

Ce magnifique instrument de nouveau genre consiste en un Orgue véritable avec tuyaux, deux claviers, un jeu de pédales, et un harmonium annexe; 15 tiroirs pour le jeu d'harmonium et 5 autres tiroirs pour les tuyaux d'orgue. L'organiste peut jouer un solo sur l'Orgue et s'accompagner lui-même sur l'Harmonium.

AUSSI EN VENTE

Harmoniuns, Harpes, Guitares, Banjos, Violons, Violoncelles, Contre-Basses, Harpes-Eoliennes, Mandolines, Cythares, Sérinettes, Boîtes à Musique, Harmonies-Flûtes, Clarinettes, Piccolos, Fifres, Bassons, Cornets à Pistons, Trompettes, Trombones, Bombardons, Sax-Horns de tous genres, Cors-Français, Tambours, Tambourins, Cymbales, Triangles, Lyres, (Glockenspiels,) etc., et autres instruments variés.

Toujours en magasin les meilleures Machines à Coudre, garanties, prix de \$12 à \$15.

PIANOS A LOUER.—Pianos de seconde main échangés pour des neufs.

Nous faisons appel au public et à nos nombreux amis, les priant de nous faire l'honneur d'une visite et de venir juger par eux-mêmes.

E. LARUE & CIE.,

No. 24, Grande Rue St. Jean.

Québec, 18 septembre 1868.

LISTE DES LETTRES NON RECLAMEES
AU BUREAU DE POSTE DE
STEEANNE DE LA POCATIERE

Anctil, Dlle. Clém.
Bernier, Alexis Bossé, Dlle. Luce
Garnau, J. B.
Jorgensen, Mme.
Lajeunesse, Isale
Paré, J. B. Pelletier, Jacques
Sirois, Prudent
24 septembre 1865. J. DIONNE, M. P.

GRAMMAIRE GOSSELIN

Une nouvelle édition de cette Grammaire, recommandée par le Conseil de l'Instruction publique, et en usage dans les différents séminaires et collèges de la Province de Québec, vient d'être imprimée à l'atelier de la *Gazette des Campagnes*, et est actuellement en vente soit par 100 exemplaires ou à la douzaine.

S'adresser au soussigné, à Ste. Anne de la Pocatière, comté de Kamouraska,
F. H. PROULX.

AUX

ABONNES RETARDATAIRES

Nous attirons de nouveau l'attention des abonnés retardataires sur notre demande publiée dans la première page du No. 17 de la *Gazette des Campagnes* qui, nous osons le dire à regret, est demeurée inaperçue par un grand nombre de nos abonnés retardataires.

A NOS ABONNÉS

Ceux qui désirent payer leur abonnement à la *Gazette des Campagnes* et qui ne pourraient s'adresser directement à l'Éditeur, à Ste. Anne, pourront le payer en s'adressant à MM. les Agents ordinaires des localités, ainsi que chez les principaux libraires suivants : MM. Rolland et fils, à Montréal ; MM. Garant & Trudel, à Québec ; M. A. Kérouack, à St.-Hyacinthe.

HISTOIRE DE CINQUANTE ANS

1791--1841

PAR

T. P. BÉDARD

LES personnes désireuses de se procurer cet ouvrage qui paraîtra bientôt, sont informées que M. F. H. Proulx, propriétaire de la *Gazette des Campagnes* est autorisé à recevoir des souscriptions d'ici au 18 septembre prochain.

L'ouvrage est de 450 pages, in 8vo.

Prix : \$1.00 l'exemplaire qui sera envoyé franco.

STATIONS	MALLE	
	Aller	Retour
Pointe-Lévi	12-45 PM	4-00 PM
Hadlow	12-50	3-50
Chaudière Junction	1-15	3-30
St. Jean Chrysostôme	1-30	3-10
St. Henri	1-50	2-50
St. Charles	2-10	2-20
St. Michel	2-45	1-50
St. Valier	3-00	1-25
St. François	3-20	1-15
St. Pierre	3-30	1-00
St. Thomas	3-30	12-10
Cap St. Ignace	4-20	12-13
L'Ascension	4-30	12-00
L'Islet	4-45	11-45 AM
Trois Sammons	5-10	11-15
St. Jean Port Joli	5-30	10-50
Elgin Road	5-45	10-37
St. Roch	6-00	10-20
Sto. Anne	6-25	9-50
Rivière-Ouelle	6-50	9-25
St. Denis	7-08	9-03
St. Paschal	7-25	8-45
Ste. Hélène	7-50	8-20
St. André	8-00	8-05
St. Alexandre	8-15	7-50
Lake Road	8-40	7-25
River du Loup	9-00	7-00

The Rural Gentleman
JOURNAL MENSUEL

D'AGRICULTURE, D'HORTICULTURE
AFFAIRES RURALES, &c

Publié en langue anglaise à Baltimore

La direction de ce journal n'épargne aucune dépense pour rendre cette feuille des plus intéressantes. La rédaction est faite par des hommes pratiqués tant en horticulture qu'en agriculture. Ce journal donne une attention toute particulière en ce qui concerne l'élevage et le soin des animaux. Cette partie est confiée à un médecin vétérinaire très recommandable.

Les avertissements sont publiés au taux de 15 centins par ligne. Huit mots forment une ligne. Les avis spéciaux sont insérés à 20 centins par ligne.

Les mentions spéciales concernant une annonce sont publiées à 25 centins par ligne.

Des Agents sont demandés dans le but de donner une plus grande circulation à ce journal.

Adressez 6 centins au soussigné par lettre affranchie, et vous recevrez en retour une copie du journal.

J. B. ROBINSON & CO.
Éditeurs

No. 2 N. Eutaw St. Baltimore, MD.

A VENDRE

À la LIBRAIRIE AGRICOLE de la *Gazette des Campagnes*, à Ste. Anne de la Pocatière :

VIE DES SAINTS

Ouvrage spécialement dédié aux familles chrétiennes du Canada.

Par M. l'Abbé H. R. Casgrain. Prix : \$1.50 le volume ; la douzaine, \$8.00

LIVRES D'AGRICULTURE, ETC.

SOCIETE D'AGRICULTURE DE L'ISLET.

L'EXPOSITION Agricole et le parti du Labours de la Société d'agriculture du Comté de L'Islet, auront lieu à St. Jean Port-Joli JEUDI, le 1er octobre prochain, à neuf heures de l'avant-midi.

G. AMYOT, AVOCAT, tient son Bureau au No. 6, Rue St. Louis, Haute-Ville Québec, (bâtisse des Franc-Maçons) et suit les Cours de Montmagny et de Beauce.

À vendre à l'imprimerie de la *Gazette des Campagnes* :

LE LUXE
ET LA

VANITÉ DES PARURES,

À vendre à l'imprimerie de la *Gazette des Campagnes* : Catalogue par ordre alphabétique des Elèves du Collège de Ste. Anne, depuis 1829 jusqu'à 1867 — Prix, 2 chelins.

Traité élémentaire de botanique, à l'usage des maisons d'éducation et des amateurs qui voudraient se livrer à l'étude de cette science, sans le secours d'un maître. Ouvrage illustré de plus de 80 gravures sur bois. Par M. l'abbé L. Provancher. Prix, 2 chelins.

À vendre à l'imprimerie de la *Gazette des Campagnes* :

Le *Verger Canadien*, ou culture raisonnée des fruits qui peuvent réussir dans les vergers et les jardins du Canada. Ouvrage orné de nombreuses gravures sur bois. Par M. l'abbé L. Provancher, auteur de la *Flore Canadienne*, d'un traité élémentaire de botanique, etc. Deuxième édition. Prix, 2 chelins.

TRAITE

DE CALCUL MENTAL

à l'usage des écoles canadiennes

PAR

F. E. JUNEAU, Inspecteur d'écoles.

Ce petit ouvrage qui est appelé à rendre l'enseignement de l'Arithmétique facile, en développant l'intelligence des chiffres aux jeunes enfants, est offert en vente chez la plupart des libraires du Bas-Canada, au prix de sept chelins et demi la douzaine ou à dix-huit sous par exemplaire. On peut aussi se le procurer chez le soussigné en gros et en détail.

Toutes les bonnes écoles ont déjà adopté cet excellent ouvrage, il peut être mis entre les mains de tous les enfants aussitôt qu'ils commencent à lire couramment. Cet ouvrage est indispensable pour apprendre à bien compter, aussi, le Conseil de l'Instruction Publique s'est-il empressé de l'approuver pour les écoles élémentaires et modèles.

FIRMIN H. PROULX,
Imprimeur-Éditeur